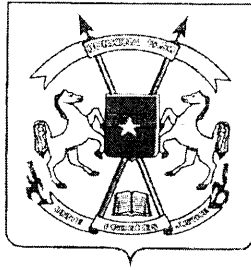


BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité – Progrès - Justice

**DECLARATION DU BURKINA FASO
DEVANT LA QUATRIEME BIENNALE DES ETATS CHARGES D' EXAMINER
L' APPLICATION DU PROGRAMME D' ACTION EN VUE DE
PREVENIR, COMBATTRE ET ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE
DES ARMES LEGERES SOUS TOUS SES ASPECTS.**

**Point relatif à l'examen de la mise en œuvre de l'instrument international d'identification et de traçage rapides
et fiables des armes légères illicites.**

NEW – YORK, 17 juin 2010.

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, ma délégation tient à vous adresser, à vous et aux membres du bureau, ses chaleureuses félicitations pour votre élection. Elle voudrait par la même occasion, vous assurer de sa pleine coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Nigeria et l'Indonésie respectivement au nom du groupe Africain et du Mouvement des pays non alignés.

Bien que la présente intervention soit spécifique à l'examen de la mise en œuvre de l'instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites, ma délégation voudrait réitérer son attachement à la lutte contre le fléau des armes légères et de petits calibres.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Burkina Faso accorde un grand intérêt à l'importante question de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

Nous espérons qu'au terme de notre réunion, la Communauté internationale se trouvera renforcée par des instruments sûrs et efficaces, lui permettant si non d'éradiquer totalement la prolifération des armes illicites, du moins de la réduire de manière significative.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso souscrit à la vision d'une lutte intégrée contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit calibre. C'est pourquoi, nous saluons toutes les initiatives sous-régionales d'assistance et de coopération menées au sein du Programme de Contrôle des Armes Légères (ECOSAP), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ces initiatives méritent d'être complétées par des actions tangibles au niveau international, notamment dans la mise en œuvre de l'Instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites.

A cet égard, nous espérons que la présente réunion mettra l'accent sur les mesures d'assistance et de formation en matière d'identification et de traçage. De la même manière, les mesures de soutien à l'acquisition d'équipements fiables de marquage et de traçage soient, pourraient contribuer à renforcer nos efforts collectifs de lutte contre la prolifération et la circulation illicite de ces armes.

Monsieur le Président,

La Convention de la CEDEAO sur les ALPC et leurs matériels connexes, entrée en vigueur en septembre 2009, constitue une avancée importante pour la sous-région ouest-africaine. Cependant des défis demeurent, au nombre desquels, celui que pose l'activité de courtage, réglementée certes par la Convention de la CEDEAO, mais difficile à cerner et à maîtriser au regard de sa spécificité. Il importe donc de renforcer la coopération et l'assistance régionales et internationales, afin de mieux appréhender cette problématique.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous tenons à remercier tous les partenaires bilatéraux, multilatéraux et les Organisations non Gouvernementales qui, de manière directe ou indirecte, soutiennent le Burkina Faso dans son combat quotidien contre le fléau des armes légères et de petit calibre.

Je vous remercie.